



**Rapport de la commission chargée d'étudier les préavis municipaux
N° 14/2011 du 14 septembre 2011, 15/2011 du 14 septembre 2011
et 16/2011 du 14 septembre 2011.**

Au conseil communal de
La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président du conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de

Messieurs Michel Bloch
 Jacques Devenoge
 Gérald Helbling
 Nicolas Masserey
 Cédric Urech
 Patrice Wenger
 Etienne Balestra (président-rapporteur)

s'est réunie le lundi 26 septembre 2011 à la salle 1 de la Maison de Commune, en présence de :

- Mme Nicole Rimella, municipale de l'urbanisme et des travaux publics,
- M. Thierry Constantin, adjoint au chef du service d'urbanisme et travaux publics,
- M. Rocco Volpe, responsable de la signalisation à sécurité Riviera.

Les membres de la commission les remercient de leur présence, de la clarté de leurs exposés et de leur disponibilité pour répondre aux questions.

A signaler encore les présences de Mme Monique Petitpierre, MM Guy Chervet et Alain Pakula en tant que représentants de la commission des finances.

Objet des préavis

Les préavis ont pour objets de demander au conseil communal de La Tour-de-Peilz d'approuver les demandes de crédit pour l'assainissement des collecteurs EC/EU, la réfection et le réaménagement de l'avenue de la Condémine, de la Grand-Rue, de la rue du Temple, de la rue du Château, de la rue du Bourg-Dessous, d'une partie du chemin du Vallon et d'une partie du chemin du Cèdre.

Discussion avec les représentants de la Municipalité et de l'administration

Le président ouvre la séance en remerciant d'ores et déjà toutes les personnes présentes.

Conscient que les objets à traiter, sont nombreux puisqu'ils concernent aussi bien l'assainissement que les aménagements de surface, il propose que les trois préavis à traiter soient pris séparément à la suite l'un de l'autre.

La parole est ensuite donnée à la Municipalité et son administration.

Mme la Municipale présente MM Constantin et Volpe et excuse M. Victor Béguelin en congé.

Ensuite elle précise que la commission est réunie pour débattre des aspects financiers des travaux proposés, mais pas des aménagements de surface qui sont eux de compétence municipale ; elle confirme aussi que les préavis seront présentés séparément, ce que la commission accepte.

M. Constantin donne ensuite des explications sur la localisation des travaux à réaliser, précise que le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) a donné une vision générale des problèmes à résoudre et notamment les urgences à régler.

L'idée est d'assainir le réseau collecteur en partant depuis le bas de la commune afin de bénéficier directement des effets de la mise en séparatif des EC&EU.

Actuellement, 70% du réseau collecteur communal n'est pas conforme aux exigences de mise en séparatif ; dans le meilleur des cas la STEP doit traiter des eaux claires qui n'ont pas besoin de traitement et qui la chargent inutilement et dans le pire des cas (fortes pluies) des eaux usées finissent au lac sans être épurées. C'est précisément pour remédier à ces deux problèmes que la mise en séparatif est urgente.

Une première grosse tranche de ces travaux a été réalisée à la route de St-Maurice.

Préavis 14/2011 avenue de la Condémine

M. Constantin précise que tous les services susceptibles de poser des infrastructures souterraines ont été contactés et que la Commune a décidé d'attendre la fin du chantier de pose de parois anti-bruit des CFF pour commencer les travaux. Les travaux communaux seront coordonnés avec un deuxième chantier des CFF qui verra notamment la création de nouvelles salles d'attente.

La route de la Condémine sera fermée pendant les travaux qui seront menés par deux équipes commençant simultanément aux deux extrémités. L'accès des riverains sera garanti.

La Commune profitera de réaménager la place au Nord de la gare, posera des bennes à déchets de type « molok » et un couvert à vélos de 30 places. Pour le solde il y aura peu de modifications de l'aménagement routier sur l'avenue de la Condémine.

Un commissaire demande si les riverains devront se raccorder en séparatif ?

Réponse : oui avec un délai. A noter que les propriétaires ont la possibilité de travailler avec l'entreprise qui réalise les travaux communaux.

Un commissaire demande quelles sont les conduites propriété du SIGE ?

Réponse : il s'agit d'une conduite d'eau potable.

A noter encore que les bordures en granit seront récupérées et réutilisées dans la partie historique de la commune (Bourg). Pour information les bordures en granit récupérées lors du chantier des CFF ont été utilisées pour l'aménagement du jeu « Hâte-toi lentement » sur la place du Four.

Un commissaire demande s'il est possible de créer un contresens cycliste sur l'avenue de la Condémine ?

Réponse : non car le gabarit de la route est insuffisant (3m au maximum).

Un commissaire demande si les accès au quai Nord de la gare seront facilités pour les personnes à mobilité réduite ?

Réponse : oui deux accès seront aménagés.

Un commissaire demande quel type de revêtement sera posé ?

Réponse : un revêtement bitumineux traditionnel, un revêtement type « nanosoft » serait superflu dans une zone à 30 km/h.

La Municipalité précise encore que le square au sud de la gare sera réaménagé hors préavis et financé par le budget ordinaire.

Un commissaire aux finances précise que le compte mentionné à la lettre (c) dans les conclusions du préavis est faux et ceci dans les 3 préavis. Après renseignement, il s'agit effectivement du compte 9282.001.00 et non 9181.3001.00.

Préavis 15/2011 Bourg-dessous

Ce préavis fait suite au préavis 17/2007 qui demandait le financement d'une étude de détail des secteurs EC&EU qui posent des problèmes.

M. Constantin précise que la pose d'un nouveau collecteur EU obligera certains propriétaires de bâtiments toujours en unitaire (un seul tuyau pour les EU&EC) à passer en séparatif. Ceci concerne notamment la Maison de Commune et le collège Charlemagne.

A noter aussi que la pose de nouvelles conduites a été préférée au gainage des anciennes vu que d'autres services doivent être installés.

L'installation de chantier pour ces travaux se situera sur la place du Four.

Pour la Grand-Rue, ces travaux se situeront sur la partie amont de la chaussée, un double sens permanent du trafic ne sera certainement pas possible à la hauteur de la boulangerie « Frédy », la circulation sera donc réglée par des feux.

Un commissaire demande si ces nouvelles conduites seront dûment cadastrées et si ce cadastre sera consultable sur un guichet cartographique.

Réponse : oui, les données seront numérisées et disponibles sur « cartoriviera ». Tout le PGEE est déjà numérisé et les mandataires des travaux doivent relever l'emplacement exact des éléments posés en souterrain et fournir à la commune les fichiers informatiques de ces relevés.

Un commissaire demande comment la qualité des encaissements a été évaluée ?

Réponse : sur la base des expériences faites à l'avenue des Baumes, la Commune a estimé que tous les encaissements sont à refaire intégralement. Notamment pour s'adapter aux nouvelles charges de trafic. Les matériaux en place seront réutilisés pour combler les fouilles s'ils sont de bonne qualité ou revalorisés en matériaux recyclés.

Un commissaire demande si du verre concassé sera utilisé pour combler les fouilles ?

Réponse : non, cela ne s'utilise pratiquement plus.

Un commissaire demande quelle proportion de la commune est en séparatif :

Actuellement, d'après le PGEE seulement 30% des eaux sont traitées en système séparatif.

Un commissaire fait part de sa crainte d'un report de trafic sur les autres axes pendant les travaux.

Un correctif est distribué aux commissaires afin de régulariser une erreur de montant en page 10 du préavis (travaux pour le SIGE et travaux pour Romande Energie).

Un commissaire demande comment sont réparties les charges entre les partenaires ?

Réponse : les premiers 60cm et le surfacage sont intégralement à la charge de la Commune, le solde est réparti en pourcents selon les tranches verticales occupées par les différents services.

M. Volpe précise que l'importance des travaux souterrains a encouragé la Commune à repenser les aménagements routiers. L'artère principale est traitée en trois secteurs distincts, soit extra urbain, périurbain et urbain ; les aménagements sont adaptés aux conditions du secteur et ont tous pour objectif de garantir la sécurité et la fluidité du trafic des usagers de la chaussée.

Un commissaire regrette que la Municipalité ne soit pas en mesure de présenter un projet plus détaillé.

Un commissaire s'étonne que les feux disparaissent pour les traversées piétonnes de la zone urbaine.

Réponse : ce n'est pas une décision définitive, mais une proposition qui sera étudiée et qui fonctionne dans des conditions similaires dans d'autres villes. En tous les cas, un tube en attente sera posé pendant les travaux et pourra servir cas échéant à l'installation ultérieure de feux régulateurs.

Préavis 16/2011 chemins du Vallon et du Cèdre

Ce préavis fait suite au préavis 10/2010 qui demandait un crédit d'étude pour l'assainissement des infrastructures collectives des chemins du Vallon et du Cèdre.

Le préavis 10/2010 prévoyait aussi de mettre en séparatif l'autre partie du chemin du Cèdre, mais la Municipalité a décidé de traiter les chantiers séparément pour ne pas bloquer le trafic et parce qu'il s'agit d'un autre bassin versant.

M. Constantin précise que là aussi nous nous trouvons en présence d'un collecteur et d'un déversoir qui posent des problèmes en cas de grosses pluies.

Un commissaire demande si la plage de la Maladaire sera reliée à la STEP ?

Réponse : elle l'est, mais la canalisation est bouchée par des racines, des travaux seront entrepris pour la réparer.

Un commissaire regrette que la conduite de gaz ne soit pas remise à neuf, comme pour les autres sites de travaux.

Réponse : la Municipalité va intervenir auprès de la Cie du gaz pour demander une remise à neuf et en tous les cas elle prévoira des réserves si d'aventure la Cie du gaz devait demander une réouverture de la chaussée ces prochaines années.

Au sujet des aménagements de surface, M. Constantin précise qu'un trottoir sera aménagé pour permettre aux gymnasiens de descendre en sécurité jusqu'à l'arrêt de bus, que des

aménagements sont aussi prévus pour forcer les automobilistes à ralentir et qu'un abri vélo sera installé en amont de la gare de Burier.

S'ensuit une longue discussion sur la nécessité de maintenir des places de parcs pour les voitures, la localisation du trottoir et la sécurité des piétons.

Un commissaire signale qu'il y a un conflit dans le passage sous-voie entre les piétons et les voitures.

Réponse : une bande piétonne sera tracée dans le passage sous voie et l'éclairage (basse consommation) sera amélioré.

Un commissaire signale que de nombreux chantiers seront ouverts simultanément, nouvelle gare CFF, parking des Anciens Fossés, réfection des collecteurs EC&EU ; n'est-il pas envisageable de les échelonner ?

Réponse : la Municipalité n'a pas le choix, il est important et urgent d'assainir le réseau.

Un commissaire aux finances informe qu'il communiquera la position de la Cofin après en avoir débattu lors de leur prochaine séance.

Les représentants de la Municipalité, de l'administration et de la commission des finances sont remerciés pour leurs informations et prennent congé.

Discussions de la commission

La parole est donnée à chaque commissaire, globalement la commission émet les avis suivants :

La nécessité de faire rapidement des travaux d'assainissement est parfaitement admise. Les projets proposés sont convaincants et leurs coûts correspondent aux chiffres d'expérience pour ce genre de travaux.

La commission est donc unanimement d'accord avec les propositions de la Municipalité pour ce qui concerne les travaux souterrains, en émettant néanmoins le **vœu** que la Municipalité intervienne auprès de la Cie du gaz afin que la conduite soit aussi remise à neuf aux chemins du Vallon et du Cèdre.

La commission n'est par contre pas convaincue par la présentation des aménagements de surface. Sachant que ces aménagements seront visibles de tous et quotidiennement utilisés par des milliers de personnes, il semble que ce sujet doit encore être développé afin de démontrer qu'il répond, tant aux exigences de sécurité publique, qu'à celles liées à la fluidité et ceci pour l'ensemble des usagers de la chaussée.

La commission entend proposer à la Municipalité de compléter le préavis en développant des explications concernant les aménagements de surface afin qu'apparaissent plus clairement les intentions.

Sans vouloir cogérer les affaires communales la commission attend un concept clair lui permettant d'approuver le préavis en étant convaincu que la sécurité et la fluidité pour l'ensemble des usagers de la chaussée sont garanties. Le projet de détail de mise en œuvre et les choix qui devront être adaptés lors des travaux resteront naturellement de compétence municipale.

La commission charge son président de demander à la Municipale en charge du dossier de fournir un complément au préavis afin de pouvoir rendre son rapport.

Ce complément est demandé par téléphone et par e-mail le 27 septembre 2011, il sera aussi communiqué aux conseillers communaux en même temps que le rapport de la commission.

La séance est levée à 22h00.

Informations complémentaires de la Municipalité concernant les aménagements de surfaces

A consulter en annexe.

Nouvelle réunion de la commission pour traiter des aménagements de surface du 7 novembre 2011 à 19h00 à la salle 1 de la Maison de Commune.

La commission composée de:

Messieurs Michel Bloch
 Jacques Devenoge
 Gérald Helbling
 Nicolas Masserey
 Cédric Urech
 Patrice Wenger
 Etienne Balestra (président-rapporteur)

s'est réunie en présence de :

- Mme Nicole Rimella, municipale de l'urbanisme et des travaux publics,
- M. Victor Béguelin, chef du service d'urbanisme et travaux publics,
- M. Thierry Constantin, adjoint au chef du service d'urbanisme et travaux publics,
- M. Rocco Volpe, responsable de la signalisation à sécurité Riviera.

Les membres de la commission les remercient de leur présence, de la clarté de leurs exposés et de leur disponibilité pour répondre aux questions.

Discussion avec les représentants de la Municipalité et de l'administration

Le président ouvre la séance en remerciant d'ores et déjà toutes les personnes présentes et propose que les préavis soient traités séparément comme lors de la première séance.

Mme Rimella nous informe qu'elle a finalement décidé de participer à cette séance de commission et qu'elle se rendra à la réception des nouveaux citoyens ensuite.

M. Constantin précise que les plans schématiques d'intention présentés à la commission ont pour but de vérifier la faisabilité du concept d'aménagement routier et des différents aménagements. Qu'ils ne sont donc pas des plans de détail et sont susceptible d'être modifiés.

Préavis 14/2011 avenue de la Condémine

Un commissaire réitère sa demande quant à l'accessibilité au quai CFF Nord pour les personnes à mobilité réduite ?

Réponse : il n'y aura pas de problème pour l'accès côté Est et qu'une étude approfondie sera nécessaire pour garantir l'accès Ouest aux personnes à mobilité réduite.

Un commissaire demande si la Municipalité s'est assurée de la cohérence du mobilier urbain, notamment avec le projet d'aménagement de la place des Anciens Fossés ?

Réponse : différents styles de mobilier urbain existent dans notre communes et il sera tenu compte du contexte dans lequel ces aménagements seront faits.

Un commissaire demande si la ligne de bus 207 ne pourrait pas passer par la gare ?

Réponse : la ligne du 207 ne passe qu'à 100m de la Gare, de plus les routes et aménagements ne sont pas prévus pour ce genre de trafic.

Un commissaire demande si Swisscom prévoit de poser la fibre optique dans les fouilles ?

Réponse : oui, Swisscom mettra des tubes en attente pour pouvoir ensuite tirer les lignes de fibre optique.

Préavis 15/2011 Bourg-dessous

Un commissaire demande si nous vivrons le même enfer lors des travaux à la Grand-rue qu'à Vevey pour des travaux similaires à la rue d'Italie/rue du Simplon ?

Réponse : la configuration semble plus favorable à la Grand-rue, la chaussée est plus large et qu'il y a moins de pénétrantes et de sens interdits. En tous les cas les tronçons régulés par des feux seront réduits pour minimiser les nuisances.

Un commissaire demande si un itinéraire de délestage est prévu par les « hauts » ?

Réponse : cette question n'a pas encore été abordée.

Un commissaire demande si les aménagements de la Grand-rue favoriseront les flux Nord-Sud des piétons et cyclistes ?

Réponse : la traversée au niveau de la rue du Temple sera pavée et le trafic sera régulé aux entrées de la zone urbaine par des feux.

S'ensuit une longue discussion au cours de laquelle les commissaires font état de divers aménagements jugés exemplaires par certains et inadaptés à nos conditions locales par d'autres.

La Municipalité confirme que les entrées des zones urbaines seront régulées par des feux, que des tubes en attente seront posés pour installer des feux supplémentaires si cela s'avère nécessaire, que ces feux de nouvelle génération ne fonctionneront plus sur le principe de l'« onde verte » mais seront équipés de détecteurs et qu'il est impensable d'envisager une zone à 30km/h dans la Grand-rue.

Préavis 16/2011 chemins du Vallon et du Cèdre

Un commissaire réitère sa demande de changement des conduites de gaz.

Réponse : il n'y a pas de bases légales pour contraindre les fournisseurs de services, néanmoins un rappel insistant sera fait aux entreprises concernées.

Un commissaire demande si les riverains des travaux présentés dans les 3 préavis auront des besoins en chauffage à distance et si le fournisseur de chaleur ne serait pas intéressé à poser ses conduites lors des travaux souterrains ?

Réponse : le fournisseur de chaleur sera informé des travaux.

Les représentants de la Municipalité, de l'administration sont remerciés pour leurs informations et prennent congé.

Discussions de la commission

Les commissaires sont d'avis que les informations fournies permettent de se faire une bonne idée des aménagements de surface prévus dans les 3 préavis, à l'exception des travaux prévus pour la Grand-rue. En effet, les explications reçues ne permettent pas de garantir la fluidité des trafics et la sécurité des usagers de la chaussée. La commission est d'avis que la Municipalité doit mener des études complémentaires pour développer un modèle plus adaptés aux conditions spécifiques de la Grand-rue.

Au vote, c'est à l'unanimité et sans abstention que les commissaires approuvent les conclusions des trois préavis.

La séance est levée à 20h30

Position de la commission des finances sur les trois préavis

Préavis 14/2011

« La Cofin constate que le numéro de compte 9181.3001.00 « Dépenses et investissements futurs » présenté dans le préavis est erroné. Elle propose donc un amendement des conclusions au point c) :

- d'amortir cet investissement par le compte No 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de CHF 13'085'000.--.

La Cofin constate que l'investissement total dépasse très largement le budget d'investissements présenté dans le budget 2011. Ce dépassement aura très certainement des répercussions sur le service de la dette dans les budgets et comptes futurs. Néanmoins, la Cofin, consciente que ces investissements sont nécessaires, se rallie aux conclusions financières du préavis, telles qu'amendées.

Préavis 15/2011

« La Cofin constate que le numéro de compte 9181.0012.00 « Dépenses et investissements futurs » présenté dans le préavis est erroné. Elle propose donc un amendement des conclusions au point c) :

- d'amortir cet investissement par le compte No 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de CHF 14'697'000.--.

La Cofin constate que l'investissement total dépasse très largement le budget d'investissements présentés dans le budget 2011. Ce dépassement aura très certainement des répercussions sur le service de la dette dans les budgets et comptes futurs. Néanmoins, la Cofin, consciente que ces investissements sont nécessaires, se rallie aux conclusions financières du préavis, telles qu'amendées.

Préavis 16/2011

« La Cofin constate que le numéro de compte 9182.3001.00 « Dépenses et investissements futurs » présenté dans le préavis est erroné. Elle propose donc un amendement des conclusions au point c) :

- d'amortir cet investissement par le compte No 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de CHF 15'505'000.--.

La Cofin constate que l'investissement total dépasse très largement le budget d'investissements présentés dans le budget 2011. Ce dépassement aura très certainement des répercussions sur le service de la dette dans les budgets et comptes futurs. Néanmoins, la Cofin, consciente que ces investissements sont nécessaires, se rallie aux conclusions financières du préavis, telles qu'amendées.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

Le conseil communal de La Tour-de-Peilz ,

- vu le préavis N° 14/2011 du 14 septembre 2011
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

- a) d'approuver les demandes de crédit pour l'assainissement des collecteurs EC/EU, la réfection et le réaménagement de l'avenue de la Condémine ;
- b) d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 563'288.- à prélever par le débit du compte N°9141.040.00 « Réfection et réaménagement de l'avenue de la Condémine » (partie route et aménagements) ;
- c) d'amortir cet investissement par le compte No 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs doté à ce jour de Fr. 13'085'000.- ;
- d) d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 610'228.- à prélever par le débit du compte N° 9141.040.00 « Assainissement des collecteurs EC/EU de l'avenue de la Condémine » (partie assainissement EC+EU) ;
- e) d'amortir cet investissement par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 2'905'000.- ;
- f) d'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de 85 millions accordé par le Conseil lors de sa séance du 27 octobre 2006, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 21'000'000.-.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

Le conseil communal de La Tour-de-Peilz ,

- vu le préavis N° 15/2011 du 14 septembre 2011
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

- a) d'approuver les demandes de crédit pour l'assainissement des collecteurs EC/EU, la réfection et le réaménagement du solde de la route de St-Maurice, de la Grand-Rue, de la rue du Château, de la rue du Temple et de la rue du Bourg ;
- b) d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 1'611'921.- à prélever par le débit du compte N°9141.039.00 « Réfection et réaménagement de la route de St-Maurice, de la Grand-Rue, de la rue du Château, de la rue du Temple et de la rue du Bourg » (partie route et aménagements) ;
- c) d'amortir cet investissement par le compte No 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs doté à ce jour de Fr. 14'697'000.- ;
- d) d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 867'958.- à prélever par le débit du compte N° 9141.039.00 « Assainissement des collecteurs EC/EU de la Grand-Rue, de la rue du Château, et de la rue du Bourg de » (partie assainissement des collecteurs EC+EU) ;
- e) d'amortir cet investissement par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 3'773'000.- ;
- f) d'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de 85 millions accordé par le Conseil lors de sa séance du 27 octobre 2006, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 21'000'000.-.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le conseil communal de La Tour-de-Peilz ,

- vu le préavis N° 16/2011 du 14 septembre 2011
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

- a) d'approuver les demandes de crédit pour l'assainissement des collecteurs EC/EU, la réfection et le réaménagement des chemins du Vallon et du Cèdre ;
- b) d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 807'548.- à prélever par le débit du compte N°9141.038.00 « Réfection et réaménagement des chemins du Vallon et du Cèdre » (partie route et aménagements) ;
- c) d'amortir cet investissement par le compte No 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs doté à ce jour de Fr. 15'505'000.- ;
- d) d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 947'992.- à prélever par le débit du compte N° 9141.038.00 « Assainissement des collecteurs EC/EU des chemins du Vallon et du Cèdre » (partie assainissement EC+EU) ;
- e) d'amortir cet investissement par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 4'721'000.- ;
- f) d'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de 85 millions accordé par le Conseil lors de sa séance du 27 octobre 2006, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 21'000'000.-.

La Tour-de-Peilz, le 9 novembre 2011

Au nom de la commission
Le président-rapporteur
Etienne Balestra

Annexes : ment.